

DECLARATION UE DE CONFORMITÉ

Référence de l'EPI :

Produits:

- GAN0326XS0000000 / GAN0326S00000000 / GAN0326L00000000 / GAN0326M00000000 / GAN0326XL0000000

- GAN0390S00000000 / GAN0390L00000000 / GAN0390M00000000 / GAN0390XL0000000 / GAN03902XL000000

- GAN0137S00000000 / GAN0137L00000000 / GAN0137M00000000 / GAN0137XL0000000 / GAN01372XL000000

Adresse du Fabricant :

BLEUAGRO
15 rue de Mathias
26320 Saint-Marcel-les-Valence

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant :

Objet de la déclaration (Identification de l'EPI) :

Équipement de protection individuel (EPI) Catégorie III (Protégé contre les risques graves ou mortel).

Gant d'examen nitrile bleu.

L'objet de la déclaration décrit ci-dessus est en accord avec le décret harmonisé de l'Union européenne selon le :

REGLEMENT (UE) 2016/425 de DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2016 relatif à l'équipement protection individuel.

Normes harmonisées :

EN ISO 21420:2020 : Gants de protection – Exigences générales et méthodes d'essai.

EN 16523-1:2015+A1:2018 Détermination de la résistance des matériaux à la perméation par des produits chimiques - Partie 1 : perméation par des produits chimiques liquides potentiellement dangereux dans des conditions de contact continu.

EN ISO 374-1:2016+A1:2018 : Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes - – Partie 1 : Terminologie et exigences de performance pour les risques chimiques - Type B, K/P/T.

EN ISO 374-2:2019 : Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes – Partie 2 : Détermination de la résistance à la pénétration.

EN ISO 374-4:2019 : Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes - Partie 4 : Détermination de la résistance à la dégradation par des produits chimiques.

EN ISO 374-5:2016 : Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes – Partie 5 : Terminologie et exigences de performance pour les risques contre les micro-organismes.

L'organisme notifié SATRA Technologie N°2777, a effectué l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement) et a établi l'attestation d'examen UE de type Ref 2777/18208-02/E00-00.

L'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

SATRA Technology Europe
Bracetown Business Park, Clonee, D15 YN2P, Ireland (Notified Body 2777).

Règlement sur les dispositifs médicaux (EU) 2017/745

- EN455-1:2020 : Gants médicaux non réutilisables - Partie 1 : Exigences et essais pour la détection de l'absence de trous
- EN455-2:2015 : Gants médicaux non réutilisables - Partie 2 : exigences et essais pour propriétés physiques
- EN455-3:2015 : Gants médicaux non réutilisables - Partie 3 : exigences et essais pour évaluation biologique

EN ISO 374-5:2016



VIRUS

EN ISO 374-1:2016
 Type B



K P T

EN ISO 21420 :2020
 EN455-1-2-3



REGLEMENT (UE) N°10/2011 DE LA COMMISSION du 14 janvier 2011

Concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

- EN 1186 :2002 : Matériaux et objets en contact avec les denrées alimentaires.
 Matière plastique



CE 10/2011

Signé par et au nom de : Vincent MANGIN

Le 17/11/2023 – Saint-Marcel-les-Valence

Vincent MANGIN

Responsable Qualité

BLEUAGRO

15 rue de Mathias - Lieu-dit Ponsoyes

26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

Tél. : 04 75 61 14 05

Fax. : 04 75 55 21 92